

## FICHE FINANCIERE

### Tarifs année scolaire 2012-2013 (en francs CFA)

Le montant des droits d'écologie et des frais de première inscription pour les élèves de l'Ecole Jacques Prévert s'établit, pour l'année scolaire 2012-2013, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Filière	Droits	Français	Nationaux	Etrangers tiers
Filière classique tous niveaux	Frais d'inscription	220 000	220 000	280 000
	Frais de scolarité (année)	1 740 000	1 740 000	2 145 000
Filière bilingue PS, MS, GS et CP et CE1	Frais d'inscription	220 000	220 000	280 000
	Frais de scolarité (année)	2 070 000	2 070 000	2 610 000

### CONDITIONS

- Les frais de scolarité sont payables à l'année ou par tiers.
- 1) **Premier tiers** : septembre, octobre, novembre : payable à l'inscription ;
  - 2) **Deuxième tiers** : décembre, janvier, février : payable au 30 novembre ;
  - 3) **Troisième tiers** : mars, avril, mai : payable au 28 février.
- Toute période de trois mois telle que définie ci-dessus commencée est due en entier.

Les frais d'inscription et une avance correspondant au tiers du montant des frais de scolarité de l'année scolaire sont payables lors de l'inscription. **Les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas de désistement.**

- Les paiements peuvent s'effectuer :
- par chèque, à l'ordre de AREF/Lycée français Blaise Pascal-EJP
  - par virement bancaire (RIB sur demande)
  - en numéraire aux guichets de la BOA (sauf pour le 1<sup>er</sup> versement)

**Pour des raisons de sécurité, le lycée n'accepte aucun versement en numéraire.**